

2020/095

Séance du 21 décembre 2020

Présents : Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Noémie DEUTSCH / Bernard JOUCLA / Alexandre ARRIZABALAGA / Juliette SALANNE / Dominique GAYE / JB MARTINEZ / Ingrid BOUTARFA / Stéphanie MARQUEZ / Hélène FRANCES / Caroline ECORCHON / Sébastien ABADIE / JC MADELAINE / Bruno CAZERES / Régine TOSON / Gisèle VINCENT
En zoom : Michel DUHAMEL / Sandrine TREBUCQ

Absents : Bernard LHOSSEIN (procuration pour Denis FEGNE) / Jean TRILLE (procuration pour Gisèle VINCENT) / Laëtitia CAZABAN

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

RETROCESSION DE CONCESSION - Claude GROSPERRIN

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale de la situation de Claude GROSPERRIN, titulaire de d'une concession au cimetière du Sendé :

Claude GROSPERRIN a acquis la concession S73 au cimetière du Sendé en 1994 pour 99 ans. Il a déménagé et souhaite rétrocéder cette concession à la commune.

Il est proposé d'accepter la reprise de concession contre remboursement.

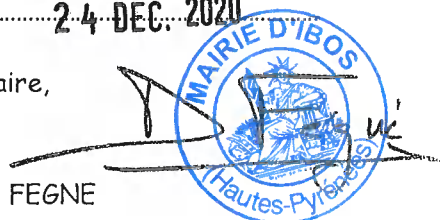
Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter la reprise de concession de Claude GROSPERRIN et, sachant qu'il lui reste 73 ans de durée de concession sur les 99, de lui attribuer la somme de 310€.

Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le.....**24 DEC. 2020**
de la publication le.....**24 DEC. 2020**
IBOS,
Le.....**24 DEC. 2020**

Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,

Denis FEGNE